



Longueuil, le jeudi 12 mars 2020

À toutes les diocésaines et tous les diocésains,

Le gouvernement du Québec a émis aujourd'hui des consignes en lien avec l'évolution de la pandémie de Covid-19. Même si la situation est sous contrôle au Québec, celle-ci peut changer rapidement.

En solidarité avec nos concitoyennes et concitoyens, et soucieux du bien collectif, l'équipe de direction du diocèse de Saint-Jean-Longueuil tient à se conformer aux directives émises par le gouvernement afin de ralentir au maximum la propagation du virus. En particulier, la demande d'éviter tout rassemblement d'un nombre important de personnes est prise très au sérieux : le fait qu'un grand nombre de nos paroissiens sont âgés de plus de 65 ans et sont davantage à risque de contracter le virus nous appelle encore plus à la prudence.

En communion avec les évêques du Québec qui se sont prononcés unanimement sur le sujet aujourd'hui, et jusqu'à avis contraire, je décrète les dispositions suivantes et demande qu'elles soient effectives immédiatement :

**A. L'annulation de toutes les célébrations dominicales dans les églises du diocèse.**

- Je souhaite toutefois que soient maintenues les célébrations quotidiennes ne réunissant que des petits groupes et que les églises demeurent ouvertes pour la prière personnelle, le dimanche et en semaine.
- J'invite aussi les fidèles à consacrer un temps raisonnable à la prière et à la lecture de la Parole de Dieu, à suivre si possible la célébration dominicale à la télévision (en français « Le Jour du Seigneur » à la télévision publique ; en anglais sur le réseau Salt and Light) et du lundi au vendredi à 8h30 la célébration quotidienne sur TVRS.

- B. À l'exemple de l'évêque, l'obligation **pour tout le personnel pastoral qui présente des symptômes ou qui revient de l'étranger**, peu importe le pays, de **se placer en isolement volontaire pour 14 jours**, sans perte de salaire ;
- C. **L'annulation ou le report de tous les rassemblements importants ou non-essentiel** prévus à l'agenda : formation, concerts, etc. ;
- D. Pour ce qui est des funérailles, des mariages et des baptêmes, j'en appelle au jugement des responsables pastoraux. Je demande que soit quand même rappelés aux familles les impératifs de santé publique.

À la demande du pape François, j'invite les prêtres et le personnel pastoral à demeurer attentifs aux personnes vulnérables et « d'avoir le courage de sortir et d'aller visiter les malades et d'accompagner le personnel médical et les bénévoles », dans le respect des consignes données par les autorités de santé publique.

Ce décret sera mis à jour régulièrement : nous communiquerons avec vous à chaque semaine pour vous informer des changements à porter. Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez consulter le Service diocésain des ressources humaines, le bureau du vicaire général ou le Service des communications. Soyez attentifs aux communiqués qu'ils publieront via le courrier interne, le site Web ou les réseaux sociaux.

Je suis conscient des inconvénients sérieux que ces mesures causent à nos communautés chrétiennes. Toutefois, dans notre marche vers Pâques, je vous invite à vivre ceux-ci dans la solidarité et l'espérance.

+ *Claude Hamelin*

Claude Hamelin,

Évêque de Saint-Jean-Longueuil

*Jean-Pierre Camerlain V.É.*

Jean-Pierre Camerlain,

Chancelier